

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 mars 2020

DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DE LA MANDATURE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'Exercice 2019 qui présente les résultats cumulés suivants :

Budget Général

Section Investissement	Total des Dépenses	583 015.05 €
Section Investissement	Total des Recettes	383 292.89 €
Section Fonctionnement	Total des Dépenses	910 812.56 €
Section Fonctionnement	Total des Recettes	1 405 797.99 €

Soit un excédent cumulé en Section de Fonctionnement de 494 985.43 € et un Déficit d'Investissement de 220 255.88 €

Budget Eau et Assainissement

Section Investissement	Total des Dépenses	119 239.49 €
Section Investissement	Total des Recettes	121 913.85 €
Section Exploitation	Total des Dépenses	104 571.92 €
Section Exploitation	Total des Recettes	202 713.48 €

Soit un excédent cumulé en Section d'exploitation de 98 545.80 € et 2 674.36 € pour la Section d'Investissement

COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de la gestion comptable de la Commune en 2019 par le trésorier de la collectivité. Il est en conformité avec le Compte Administratif dressé par le Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide pour l'élaboration du Budget Primitif Général 2020 d'affecter une partie des excédents de fonctionnement en section d'Investissement, pour couvrir le déficit d'Investissement et le besoin de financement.

Pour le budget Eau & Assainissement, les 2 excédents seront repris en investissement

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre ainsi

- Budget Général

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES	1 260 500.00 €	903 800.00 €

Les principales dépenses prévues cette année sont : Travaux de voirie (Enrobés Rue Genod, parking des Eaux-Noires, Impasse du Colonnier à Malix, Virage du Couard), Participation pour l'acquisition de la Cité Cleyzeau par l'EPF, Acquisition d'immeubles rue de la Gare, Eclairage Public, acquisition d'une parcelle de terrain à Champ-Jupon pour l'aménagement d'une aire de stationnement

- Budget Eau et Assainissement

	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES	173 000.00 €	221 000.00 €

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de fonctionnement des STEP et postes de refoulement.

En investissement : Remboursement de la dette, Fin des travaux AEP Rue Genod, Remplacement du décanteur à Champ Jupon

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- a décidé de déposer :

Un dossier auprès de l'Etat (au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'opération de rénovation urbaine Rue de la Gare.

Un dossier auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de la Cité Cleyzeau

PROTOCOLE AMIABLE

- a entériné la proposition d'accord amiable entre la Commune et un propriétaire de Champ-Jupon suite à une action en justice perdue en 1^{ère} instance par ce dernier.

RASED

- a décidé de signer une convention avec la Commune de Culoz pour le fonctionnement de l'antenne du Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté. La participation s'élèvera à 3 € par enfant scolarisé.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- a décidé de signer une convention avec la propriétaire du commerce " Le Petit Bugiste " pour l'installation d'une terrasse sur le domaine public, et a fixé à 50 € le montant de la redevance annuelle

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.

Affiché conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Marc PERROT, Maire de Tenay, le cinq mars deux mil vingt.

Le Maire,
Marc PERROT